

Canada
Province de Québec
Municipalité de Bolton-Est

Séance ordinaire du conseil municipal de Bolton-Est, tenue lundi, le 4 octobre 2010 à 19h à l'hôtel de ville de Bolton-Est, sous la présidence du maire, Royal Dupuis.

Sont aussi présents:

M. Roger Gagné,	Siège n° 1
M. Pierre Piché,	Siège n° 2
M. Rudy Giordano,	Siège n° 4
M. Daniel Lechasseur,	Siège n° 5
M. Ginette Breton,	Siège n° 6

Sont absents :

M. Jonathan Prest,	Siège n° 3
M. Pierre Gagné, Secrétaire-trésorier adjoint	

15 personnes assistaient à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance et nomination d'un secrétaire d'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux de septembre 2010**
4. **Suivi des séances précédentes**
5. **Première période de questions**
6. **Sécurité publique**
 - 6.1 Renouvellement de la lettre d'entente de Services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne
7. **Patrimoine, Culture et Loisirs**
 - 7.1 Rapport du comité de culture et patrimoine
 - 7.2 Demandes de remboursement de surtaxe pour activités culturelles et éducatives
 - 7.3 Appui au projet du comité de culture et patrimoine dans le cadre du programme de consolidation culturelle
 - 7.4 Projet de citation de l'Église anglicane Holy Trinity de Bolton-Sud
8. **Environnement, Urbanisme et Développement**
 - 8.1 Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)
 - 8.2 Rapport du comité de suivi du Programme de mise en valeur de la Vallée Missisquoi (MVVMN)
 - 8.3 Rapport du comité consultatif en urbanisme (CCU)
 - 8.4 Rapport de l'inspecteur en bâtiments

- 8.5 Appel d'offres par invitations pour le contrat de cueillette et transport des matières résiduelles
- 8.6 Appui à l'ALT pour la création d'un comité de bassin versant de la rivière Missisquoi Nord
- 8.7 Dérogation mineure : marge de recul arrière du bâtiment principal (201, ch. Mountain)
- 8.8 Dérogation mineure : hauteur maximale d'un bâtiment accessoire (11, Impasse Jolicoeur)
- 8.9 Demande d'aide financière au pacte rural/projet intermunicipal de la Vallée Missisquoi Nord

9. Rapport financier

- 9.1 Comptes payés
- 9.2 Comptes à payer
- 9.3 Revenus
- 9.4 Dépenses prévues
 - 9.4.1 Formation sur Sygem (déplacements et repas)
 - 9.4.2 Mise à jour administrative des règlements d'urbanisme
- 9.5 État comparatif des revenus et dépenses réalisés et provisionnels pour 2010

10. Rapport du Maire

11. Rapport de la MRC

12. Administration

- 12.1 Correspondance
- 12.2 Rajustement de salaire (heures impayées à Mme Paige)
- 12.3 Assurances collectives et REER pour Pierre Plante
- 12.4 Offre de service de nos avocats pour la préparation d'une politique de gestion contractuelle
- 12.5 Mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation de la demande de subvention au programme de TECQ
- 12.6 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la MMQ
- 12.7 Appel de candidatures pour le poste de Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
- 12.8 Changement de responsables : dossier TPS/TVQ

13. Voirie

- 13.1 Rapport du comité d'infrastructures
- 13.2 Adoption du règlement no 234 régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture de fossés et le drainage des eaux vers les fossés
- 13.3 Modification à la programmation des travaux d'immobilisation pour l'automne : autorisation de dépense supplémentaire (2 000\$)

14. Divers

15. Deuxième période de questions

16. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et nomination d'un secrétaire d'assemblée

Ayant constaté un quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h.

En l'absence de la directrice générale et du directeur général adjoint, un secrétaire d'assemblée doit être nommé.

RÉSOLUTION 10-10-281.1

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Liane Boisvert à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 10-10-281.2

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Breton
APPUYÉ PAR : Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée.

3. Adoption des procès-verbaux de septembre 2010

RÉSOLUTION 10-10-282

IL EST PROPOSÉ PAR : Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2010 et de la séance extraordinaire tenue le 21 septembre 2010 soient adoptés tel que soumis.

Adoptée.

4. Suivi des séances précédentes

Copies des résolutions adoptées lors de la dernière séance du conseil ont été transmises aux intéressés.

Le mobilier de bureau et les équipements dont l'achat avait été autorisé en septembre ont été reçus et installés.

Le chèque en paiement intégral du camion 4X4 a été acheminé au concessionnaire. Nous allons obtenir une confirmation écrite de la transaction au cours des prochains jours.

L'appel d'offres pour la création d'un nouveau site web pour la municipalité n'a pas encore été lancé. Des précisions doivent être fournies à l'administration afin qu'une demande claire et précise puisse être acheminée aux webmestres.

Le poste permanent d'inspecteur municipal et en voirie a été attribué à Pierre Plante le 21 septembre. Après étude des candidatures, le comité de sélection a recommandé l'embauche de M. Plante qui avait été embauché en juin pour agir à titre de chargé de projets en voirie.

Tommy Cioc a travaillé à la préparation du prochain devis d'appel d'offres pour la cueillette et le transport des matières résiduelles, des gros rebuts et du recyclage. Le devis sera finalisé en début de semaine.

En voirie, les travaux d'entretien en voirie vont bon train. Ceux prévus à la programmation de travaux d'immobilisation ont été complétés, et ce, à l'intérieur des budgets prévus. Le comité d'infrastructure recommande aussi d'ajouter un nouvel élément à la programmation.

Les pluies abondantes du 30 septembre et 1^{er} octobre ont occasionné quelques dommages aux chemins municipaux. L'inspecteur municipal et en voirie a mis en place des mesures préventives pour éviter des dommages majeurs.

L'ingénieur Paul Montagne a déposé un rapport suite à la visite de tous les sites de carrières et sablière du territoire. Ledit rapport sera soumis aux membres du conseil.

5. Première période de questions

Le maire indique que la période de questions aura une durée maximale de 15 minutes. Lors de cette période de questions, les personnes présentes seront invitées à traiter de sujets qui n'apparaissent pas à l'ordre du jour.

Le maire explique aussi qu'un bref résumé des sujets traités lors de la période de question apparaîtra au procès-verbal de la séance. Les personnes qui souhaitent poser des questions devront d'abord s'identifier.

Des questions ont été soulevées relativement aux sujets suivants :

- **Internet Haute vitesse** : Question à savoir si la compagnie Axion a été approchée. Commentaire relativement à la décision de la MRC de Brome-Missisquoi quant à la technologie qui sera utilisée sur son territoire. Objections de citoyens à ce qu'une tour de télécommunications (WiMax) soit installée sur l'Impasse Jolicoeur.

- Questions sur le déplacement projeté d'un ponceau sur le chemin Public et de la construction d'un trottoir dans un milieu humide.

6. Sécurité publique

6.1 Renouvellement de la lettre d'entente de Services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne

RÉSOLUTION 10-10-283

ATTENDU QUE la Croix-Rouge Canadienne, division du Québec, propose à la municipalité de renouveler avec elle sa lettre d'entente de Services aux sinistrés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché
APPUYÉ PAR : Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement de la lettre d'entente de services aux sinistrés pour les municipalités rurales et urbaines tel que proposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge le 17 septembre 2010;

D'autoriser le maire, Royal Dupuis et la directrice générale, Lucy Edwards, (ou le directeur général adjoint, Pierre Gagné) à signer la lettre d'entente pour et au nom de la municipalité;

D'autoriser le transfert de crédits budgétaires au montant de 100\$ du poste 02-190-00-970 (Dons) au poste 02-230-00-459 (Sécurité civile);

D'autoriser le paiement de la contribution annuelle pour 2010, au montant de 100\$, pour 2011, au montant de 125\$ et pour 2012, au montant de 150\$, selon les échéances prévues dans l'entente;

ET de réserver les crédits budgétaires suffisants au poste 02-230-00-459 aux budgets de 2011 et de 2012.

Adoptée.

Poste de dépense : 02-230-00-459

7. Patrimoine, Culture et Loisirs

7.1 Rapport du comité de culture et patrimoine

La présidente du comité, Mme Ginette Breton, fait rapport verbalement des activités du comité de culture et patrimoine depuis la dernière séance du conseil. Elle dépose aussi un rapport écrit. Le comité demande l'appui du conseil pour le dépôt de sa demande de subvention à la MRC de Memphrémagog dans le cadre du programme de consolidation culturelle municipale et lui recommande d'étudier la demande visant à citer l'église Holy Trinity de Bolton-Sud et son cimetière à titre de monument historique.

Document
déposé

7.2 Demandes de remboursement de surtaxes pour activités culturelles et éducatives

RÉSOLUTION 10-10-284

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé le renouvellement du programme culturel et éducatif de la municipalité en adoptant la résolution 10-01-008;

ATTENDU QUE plusieurs contribuables se sont prévalus du programme en demandant le remboursement d'une partie de la surtaxe qu'ils ont dû payer pour participer à des activités visées par le programme;

ATTENDU QUE le conseil avait réservé des crédits budgétaires de 250\$ pour cet objet et que des crédits ont déjà été transférés pour traiter d'autres demandes;

ATTENDU QUE deux demandes de remboursement valide n'ont pas encore été traitées, les crédits budgétaires étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Gagné
APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le transfert de crédits budgétaires au montant de 325\$ du poste 02-622-00-447 (Programme Vallée Missisquoi) au poste 02-702-01-959 (Activités récréatives);

ET D'autoriser le directeur général adjoint à procéder au versement des sommes autorisées en vertu du programme aux deux requérantes ayant soumis une demande valide.

Adoptée.

Poste de dépense : 02-702-01-959

7.3 Appui au projet du comité de culture et patrimoine dans le cadre du programme de consolidation culturelle

RÉSOLUTION 10-10-285

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog demande aux organismes qui soumettent une demande de financement dans le cadre du programme d'aide à la consolidation culturelle municipale d'obtenir l'appui d'une municipalité de son territoire, sous forme de résolution de son conseil;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite appuyer la demande de financement de son comité de culture et patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Breton
APPUYÉ PAR : Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Bolton-Est donne son appui à la demande de subvention présentée par son comité de culture et patrimoine dans le cadre du programme d'aide à la consolidation culturelle municipale pour la poursuite de ses activités annuelles.

Adoptée.

7.4 Projet de citation de l'Église anglicane Holy Trinity de Bolton-Sud

RÉSOLUTION 10-10-286

ATTENDU QUE le projet de citer l'église anglicane Holy Trinity de Bolton-Sud a été porté à l'attention du conseil par le comité de culture et patrimoine;

ATTENDU QUE la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) permet à une municipalité de citer un monument historique situé dans son territoire et dont la conservation présente un intérêt public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Breton
APPUYÉ PAR : Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater le comité consultatif d'urbanisme pour étudier le dossier et la procédure à suivre, puis de recommander au conseil, s'il y a lieu, l'adoption d'un règlement visant la citation de l'église anglicane Holy Trinity de Bolton-Sud.

Adoptée.

8. Environnement, Urbanisme et Développement

8.1 Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)

La présidente du comité consultatif en environnement, la conseillère Ginette Breton, fait rapport des rencontres du comité et dépose son rapport. Des copies ont été distribuées aux membres du conseil qui en prennent acte. Les demandes et recommandations du CCE feront l'objet de discussions au prochain caucus et des résolutions pourront être adoptées lors d'une prochaine assemblée, le cas échéant.

8.2 Rapport du comité de suivi du Programme de mise en valeur de la Vallée Missisquoi (MVVMN)

La conseillère Ginette Breton dépose le rapport du comité de suivi du Programme de mise en valeur de la vallée de la Missisquoi Nord qui a tenu une rencontre le 13 septembre 2010. Les membres du conseil en ont

reçu copie et en prennent acte. Le contenu du rapport du comité de suivi fera l'objet de discussions lors d'un prochain caucus et des résolutions pourront être adoptées lors d'une prochaine assemblée, le cas échéant.

8.3 Rapport du comité consultatif en urbanisme (CCU)

Documents
déposés

La secrétaire d'assemblée dépose les rapports du comité consultatif d'urbanisme du 9 août et du 20 septembre 2010. Les membres du conseil en ont reçu copie et en prennent acte. Sauf en ce qui a trait aux deux demandes de dérogation mineures, lesquelles seront traitées au cours de cette assemblée, les demandes et recommandations du CCU feront l'objet de discussions au prochain caucus. Des résolutions pourront être adoptées lors d'une prochaine assemblée, le cas échéant.

8.4 Rapport de l'inspecteur en bâtiments

Documents
déposés

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments au 30 septembre 2010. Copie du rapport a été remise au conseil qui en prend acte. Les rapports d'inspection forestière d'août et septembre 2010, préparés par Emilio Lembo, inspecteur en foresterie de la MRC de Memphrémagog, sont joints en annexe à au rapport de l'inspecteur.

8.5 Appel d'offres par invitation pour le contrat de cueillette et transport des matières résiduelles

RÉSOLUTION 10-10-287

ATTENDU QUE le CCE a fait des recommandations au conseil relativement aux modifications à apporter à l'appel d'offres et au contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le chargé de projet en environnement a modifié les documents d'appel d'offres et contractuels en tenant compte des recommandations du CCE;

ATTENDU QUE le conseil souhaite agir avec prudence en n'engageant pas la municipalité à long terme compte tenu des modifications qui sont susceptibles d'être apportées au site de la Régie intermunicipale d'enfouissement des déchets solides de Brome-Missisquoi (R.I.E.D.S.B.M) à plus ou moins court terme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Gagné
APPUYÉ PAR : Ginette Breton
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général adjoint à lancer un appel d'offres par invitation pour le contrat de cueillette et transport des matières résiduelles (incluant les gros rebuts et le recyclage) pour une durée ne dépassant pas 18 mois

Adoptée.

8.6 Appui à l'ALT pour la création d'un comité de bassin versant de la rivière Missisquoi Nord

RÉSOLUTION 10-10-288

ATTENDU QUE l'Association des Amis du Lac Trouers (ALT) a fait parvenir au conseil municipal, le 20 septembre 2010, une lettre par laquelle elle requiert l'appui du conseil municipal en vue de demander à l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) de former, dans les plus brefs délais, un comité de sous-bassin versant de la Missisquoi Nord;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bolton-Est adhère aux propos soutenus par l'ALT à ce sujet et rapportés dans la lettre du 20 septembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Breton

APPUYÉ PAR : Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande de l'ALT à l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) en vue de former un comité de sous-bassin versant de la Missisquoi Nord;

ET de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution à l'ALT et à l'OBVBM.

Adoptée.

8.7 Dérogation mineure : marge de recul arrière du bâtiment principal (201, ch. Mountain)

Le maire mentionne que toute personne intéressée peut se faire entendre à ce moment-ci relativement à cette demande de dérogation mineure.

S'il y a des représentations, le conseil peut se retirer pour délibérer sur-le-champ ou reporter sa décision à une séance ultérieure.

La secrétaire d'assemblée donne quelques précisions sur l'objet de la demande de dérogation et mentionne que des informations nouvelles, obtenues suite à la réunion du CCU, ont été soumises aux membres du conseil avant l'assemblée. Elle mentionne que le directeur général adjoint a soumis lesdites informations au président du CCU. Elle explique qu'on a offert aux membres du conseil de retourner le dossier au CCU ou de prendre leur décision dès ce soir, à la lumière de ces nouvelles informations. Le conseil a choisi de rendre sa décision dès ce soir.

Un des membres du CCU présent dans la salle a fait des représentations au conseil.

RÉSOLUTION 10-10-289

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme par le requérant James Lamoureux, pour le bénéfice des nouveaux propriétaires de l'immeuble qu'il leur a vendu, conformément à la procuration dont copie a été remise à l'inspecteur en bâtiments;

ATTENDU QUE ladite demande vise à régulariser la situation du bâtiment principal sis au 201, Mountain, lequel est implanté à 3,85 mètres de la ligne de lot arrière dans la zone RUR-4 alors que le règlement de zonage #153 prévoit une marge de recul arrière de 10 mètres pour la zone en question;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE l'application des dispositions du règlement de zonage aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande et à ses mandants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'approuver la demande de dérogation mineure à la lumière des informations dont il disposait au moment de l'étude du dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché
APPUYÉ PAR : Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la demande de dérogation mineure visant à régulariser la situation actuelle en permettant que l'implantation du bâtiment principal situé au 201, Mountain, demeure à 3,85 mètres de la ligne de lot arrière.

Adoptée.

8.8 Dérogation mineure : hauteur maximale d'un bâtiment accessoire (11, Impasse Jolicoeur)

Le maire mentionne que toute personne intéressée peut se faire entendre à ce moment-ci relativement à cette demande de dérogation mineure.

S'il y a des représentations, le conseil peut se retirer pour délibérer sur-le-champ ou reporter sa décision à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 10-10-290

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme par les requérants Daniel Breault et Julie Castonguay, propriétaires du 11, Impasse Jolicoeur;

ATTENDU QUE ladite demande vise permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) d'une hauteur de 25 pieds dans la zone V-1 alors que le règlement de zonage #153 prévoit que la hauteur maximale permise est de 14,10 pieds la zone en question;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE l'application des dispositions du règlement de zonage aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce qu'une demande de permis de construction d'une résidence familiale isolée valide soit présentée à l'inspecteur en bâtiments au plus tard le 31 juillet 2011, faute de quoi la dérogation deviendrait nulle et sans effets;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché
APPUYÉ PAR : Ginette Breton
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) d'une hauteur d'au plus 25 pieds, au 11, Impasse Jolicoeur, le tout, conditionnellement à ce qu'une demande de permis de construction d'une résidence familiale isolée valide soit présentée à l'inspecteur en bâtiments au plus tard le 31 juillet 2011, faute de quoi la dérogation deviendra nulle et sans effets.

Adoptée.

8.9 Demande d'aide financière au pacte rural / projet intermunicipal de la Vallée Missisquoi Nord

RÉSOLUTION 10-10-291

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Bolton-Est, Eastman, Potton et St-Étienne-de-Bolton, ont conjointement amorcé un processus de concertation et de coordination d'un projet de mise en valeur du corridor de la vallée Missisquoi nord à l'hiver 2006;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité partenaire du projet doit donner son appui à toute demande concernant son territoire qui est présentée à la MRC dans le cadre du programme du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) municipalités partenaires de cette démarche initiée avec la participation d'organismes du milieu, prévoient

poursuivre la mise en œuvre du projet de mise en valeur du corridor de la vallée Missisquoi nord et que le financement ne peut être assuré par la seule contribution des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires considèrent que ce projet aura des effets bénéfiques sur la vitalité des communautés concernées et sur l'émergence de nouveaux créneaux d'activités et projets à caractère socio-économiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Breton
APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Pièce
jointe

QUE le conseil de la municipalité de Bolton-Est appuie la demande d'aide financière présentée par les quatre (4) municipalités partenaires pour la mise en œuvre du projet de mise en valeur de la vallée Missisquoi nord tel que soumis dans le cadre du programme Pacte Rural et dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

9. Rapport financier

9.1 Comptes payés

Pièces
jointes

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés au 30 septembre 2010, conformément au règlement numéro 86-1995 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la liste des comptes payés au 30 septembre 2010 en vertu des résolutions adoptées lors de séances antérieures de ce conseil (dépenses pré autorisées). Copie de ces listes ont été distribuées aux membres du conseil et sont jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

Total des déboursés 30 septembre 2010: 241 756,93 \$

9.2 Comptes à payer

RÉSOLUTION 10-10-292

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché
APPUYÉ PAR : Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Pièces
jointes

QUE la liste des comptes à payer au 4 octobre 2010 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante soit approuvée et que le secrétaire-trésorier adjoint en effectue le paiement.

Adoptée.

Total des comptes à payer au 4 octobre 2010: 12 897,31\$

9.3 Revenus

Par inadvertance, l'état des revenus encaissés en septembre 2010 n'a pas été complété. Le maire demande que cet état soit produit dès la prochaine séance du conseil.

9.4 Dépenses prévues

9.4.1 Formation sur Sygem (déplacements et repas)

RÉSOLUTION 10-10-293

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente de service et procédé, en janvier 2010, à l'achat d'une banque de 14 heures de services de formation en matière comptable auprès de la compagnie Infotech;

ATTENDU QU'il est pertinent de faire former les nouveaux employés pour s'assurer leur compréhension et maximiser l'utilisation du logiciel Sygem d'Infotech;

ATTENDU QUE le personnel en place pourra également bénéficier des services du formateur par la même occasion;

ATTENDU QUE les frais de déplacement et de repas du formateur ne sont pas inclus à l'entente de service et sont payables en sus du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de la formation prévue pour le 13 octobre 2010 et d'autoriser le directeur général adjoint à payer les frais de déplacements et de repas du formateur ne dépassant pas 200\$ (taxes en sus), sur présentation de la note d'honoraires d'Infotech.

Adoptée.

Postes de dépense : 02-130-00-310

9.4.2 Mise à jour administrative des règlements d'urbanisme

RÉSOLUTION 10-10-294

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est a apporté de nombreuses modifications à ses règlements d'urbanisme au cours des derniers mois et qu'il serait avantageux que celles-ci soient intégrées au texte des règlements d'origine pour en simplifier l'application par les fonctionnaires municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme SCU (Serge Côté urbaniste) pour procéder à la mise à jour administrative des règlements d'urbanisme de la municipalité, le tout pour un montant ne dépassant pas 600\$, taxes en sus.

Adoptée.

Poste de dépense : 02-610-00-419

9.5 État comparatif des revenus et dépenses réalisés et provisionnels pour 2010

Document
déposé

La secrétaire d'assemblée dépose un état préparé par le directeur général adjoint conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*. Cet état met en parallèle les revenus et dépenses réalisés au 30 septembre de l'exercice courant et ceux de l'exercice précédent pour la même période. Il présente également une comparaison entre les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice en cours et les revenus et dépenses prévus au budget de l'exercice.

10. Rapport du maire

- Compte-rendu des différentes rencontres avec les fournisseurs internet haut vitesse XIT et Câble Axion;
- Compte rendu sommaire des ateliers auxquelles le maire a assisté au congrès de la FQM à Québec à la fin septembre.

11. Rapport de la MRC

- Finalisation de la politique culturelle de la MRC en vue de son adoption le 20 septembre;
- Participation à une séance d'information sur le projet de « Demande à portée collective en vertu de l'art. 59 de la LPTAA ».
- Invitation à publiciser davantage le service de transport collectif dans chacune des municipalités participantes.

12. Administration

12.1 Correspondance

La secrétaire d'assemblée dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

12.2 Rajustement de salaire (heures impayées à Mme Paige)

RÉSOLUTION 10-10-295

ATTENDU QU'en raison de l'absence prolongée de la directrice générale et du départ de deux autres employés municipaux au cours du mois de mai, la secrétaire-réceptionniste, Lilianne Paige, a été sollicitée par le directeur général adjoint pour prolonger ses heures de travail de 32,5 h/sem à 35 h/sem;

ATTENDU QUE le salaire de Mme Paige n'a pas été ajusté pour tenir compte de l'augmentation de ses heures travaillées depuis le mois de mai 2010;

ATTENDU QUE le budget de l'année 2010 prévoit des crédits budgétaires pour un poste de 32,5 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Gagné
APPUYÉ PAR : Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général adjoint à verser à Mme Paige un rajustement de salaire pour combler l'écart entre les heures travaillées et les heures payées depuis le mois de mai 2010;

D'autoriser Mme Paige, à compter de ce jour, de prolonger à 35 heures sa semaine de travail régulière;

D'autoriser de ce fait le directeur général adjoint à ajuster son salaire hebdomadaire pour tenir compte de la semaine de travail prolongée;

ET D'autoriser le transfert des crédits budgétaires nécessaires de postes excédentaires vers les postes budgétaires qui seront déficitaires en raison de l'augmentation des dépenses autorisées par la présente résolution.

Adoptée.

12.3 Assurances collectives et REER pour Pierre Plante

RÉSOLUTION 10-10-296

ATTENDU QUE le conseil souhaite préciser les conditions de travail octroyées à M. Pierre Plante lors de son embauche à titre d'inspecteur municipal et en voirie, le 21 septembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché
APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE permettre à M. Pierre Plante d'adhérer, rétroactivement au 21 septembre, au régime d'assurances collectives selon les mêmes termes que les autres employés permanents;

DE permettre à M. Plante d'adhérer également, depuis son embauche à titre permanent, au régime enregistré d'épargne-retraite collectif selon les mêmes termes que les autres employés permanents;

ET D'autoriser le paiement des cotisations de l'employeur afférentes à ces deux régimes.

Adoptée.

*Postes de dépenses : 02-130-00-280
02-320-00-212*

12.4 Offre de service de nos avocats pour la préparation d'une politique de gestion contractuelle

RÉSOLUTION 10-10-297

ATTENDU QUE la loi prévoit que les municipalités doivent adopter et publier sur leur site internet une politique de gestion contractuelle au plus tard le 1^{er} janvier 2011;

ATTENDU QU'il s'agit de droit nouveau et que les nombreuses dispositions légales en jeux rendent complexe la rédaction d'une telle politique;

ATTENDU QUE nos avocats, la firme Monty Coulombe, nous a proposé une offre de service visant la préparation d'un projet de politique, l'adaptation aux besoins spécifiques de notre municipalité et la rédaction d'un texte final de politique répondant aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de service de Monty Colombe au montant de 475\$, taxes en sus, pour la préparation d'un projet de politique, l'adaptation aux besoins spécifiques de notre municipalité et la rédaction d'un texte final de politique répondant aux besoins de la municipalité;

ET D'autoriser le paiement de ces honoraires sur présentation de la facture.

Adoptée.

Poste de dépense : 02-190-00-412

**12.5 Mandat à une firme d'ingénieurs pour la
préparation de la demande de subvention au
programme de TECQ**

RÉSOLUTION 10-10-298

ATTENDU QU'en vertu du programme TECQ (Taxe sur l'essence et contribution du Québec), la municipalité s'est vue réserver une somme de 475 989\$ pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE pour bénéficier de cette somme, la municipalité doit transmettre au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), sa programmation des travaux constituée de la liste des travaux prioritaires à réaliser pour chacune des années du programme qui respecte les catégories de travaux admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché
APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général adjoint à retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour la préparation de la programmation de travaux admissibles pour le programme de TECQ 2010-2013;

D'autoriser une dépense ne dépassant pas 2 000\$, taxes en sus, et le paiement des honoraires afférents sur présentation des factures d'honoraires.

Adopté.

Poste de dépense : 02-320-00-411

**12.6 Renouvellement de la police d'assurance municipale
avec la MMQ**

RÉSOLUTION 10-10-299

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) propose à la municipalité de renouveler avec elle sa police d'assurance municipale pour la période du 23 octobre 2010 au 23 octobre 2011 au montant de 9 607\$, toutes taxes incluses;

ATTENDU QUE ladite prime n'inclut pas la prime payable pour les véhicules automobiles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler la police d'assurance municipale avec la MMQ pour la période du 23 octobre 2010 au 23 octobre 2011;

D'autoriser le directeur général adjoint à verser la prime annuelle au montant de 9 607\$;

ET D'autoriser également le versement de la prime payable pour les véhicules automobiles sur présentation de la facture, le tout pour un montant ne dépassant pas 700\$, toutes taxes incluses.

Adoptée.

*Postes de dépense : 02-190-00-421
02-320-00-425*

12.7 Appel de candidatures pour le poste de Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

RÉSOLUTION 10-10-300

ATTENDU QUE la municipalité ne pourra plus bénéficier des services de Liane Boisvert pour assister le directeur général adjoint l'absence de la directrice générale, Mme Boisvert ayant obtenu un poste permanent au sein d'une autre municipalité;

ATTENDU QUE la période budgétaire approche et que de nombreux dossiers nécessitent une attention particulière et immédiate;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint n'est pas en mesure d'assumer toutes ces tâches seul et que le conseil est d'avis qu'il est préférable d'embaucher un professionnel expérimenté pour gérer les décisions du conseil d'ici le retour de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser qu'un appel de candidature soit lancé pour doter le poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

DE mandater le maire et le directeur général adjoint afin qu'ils étudient les candidatures reçues et qu'ils proposent au conseil le candidat de leur choix;

D'autoriser le maire à négocier avec celui-ci les conditions d'emploi, la nomination et l'approbation de ces conditions étant par ailleurs soumises à l'adoption d'une résolution les entérinant.

Adoptée.

12.8 Changement de responsables : dossier TPS/TVQ

RÉSOLUTION 10-10-301

ATTENDU QUE Mme Joan Westland Eby est toujours responsable du dossier de TPS/TVQ de la municipalité

selon les registres des gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU QUE le directeur général est généralement responsable de la trésorerie de la municipalité de par la loi;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint, Pierre Gagné, est appelé à traiter ce dossier de par ses fonctions au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE les gouvernements requièrent que la modification de ces registres soit autorisée par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la modification des registres et des dossiers afférents à la TPS/TVQ en remplaçant le nom de Joan Westland Eby par celui de Lucy Edwards, directrice générale;

ET D'autoriser aussi l'ajout du nom de Pierre Gagné, directeur général adjoint, à titre de responsable du dossier.

Adoptée.

13. Voirie

13.1 Rapport du comité d'infrastructures (CCI)

Document
déposé

Le président du comité d'infrastructures fait rapport des activités du département depuis la dernière assemblée du conseil et dépose le compte-rendu de la réunion du comité d'infrastructures tenue le 27 septembre 2010. Copies des comptes-rendus ont été remises aux membres du conseil qui en prennent acte.

13.2 Adoption du règlement no 234 régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture des fossés et le drainage des eaux vers les fossés

RÉSOLUTION 10-10-302

ATTENDU QU'un avis de motion relativement à ce règlement a été donné le 5 juillet 2010;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Breton

APPUYÉ PAR : Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement no 234 régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture des fossés et le drainage des eaux vers les fossés dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adopté.

**13.3 Modification à la programmation des travaux
d'immobilisation pour l'automne : autorisation de
dépense supplémentaire (2 000\$)**

RÉSOLUTION 10-10-303

ATTENDU QUE le conseil municipal a entériné la programmation des projets de voirie (immobilisations) pour l'automne 2010 lors de la séance du 7 septembre dernier;

ATTENDU QUE les travaux qui y étaient prévus sur le chemin du lac Nick ont été complétés à l'intérieur des budgets octroyés;

ATTENDU QUE le CCI recommande l'ajout d'un projet de voirie (immobilisations) pour des travaux à faire sur le chemin Public;

ATTENDU QUE le conseil avait autorisé la réalisation des travaux de voirie totalisant 38 000\$ incluant les taxes nettes;

ATTENDU QUE la municipalité dispose des crédits budgétaires suffisants au poste 03-310-00-710;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ajouter à la programmation de travaux le projet proposé par le comité d'infrastructures;

D'autoriser des dépenses supplémentaires de 2 000\$ (incluant les taxes nettes) au poste 03-310-00-710;

D'autoriser l'inspecteur municipal et en voirie à faire exécuter ces travaux sur recommandation du CCI;

D'affecter toute subvention éventuelle ou prévue pour ces travaux au paiement des dépenses encourues;

ET DE capitaliser ces dépenses conformément à la politique de capitalisation de la municipalité.

Adoptée.

Poste de dépense : 03-310-00-710

14. Divers

15. Deuxième période de questions

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets suivants :

- Internet haute-vitesse : questions sur les impacts sur la santé des ondes utilisées, sur l'emplacement prévu des antennes, sur l'intention de la municipalité de consulter ses citoyens dans ce dossier et sur la possibilité d'obtenir en plus une meilleure couverture cellulaire;
- Question sur le mandat du CCU relativement à l'étude des règlements avant leur adoption par le conseil;
- Questions et commentaires sur la collecte des matières résiduelles;
- Question sur la date prévue pour la réforme cadastrale sur le territoire de la municipalité;
- Questions et commentaires sur la coupe forestière en cours sur le chemin Bellevue;
- Question sur la disponibilité des procès-verbaux sur le site web.

Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, le maire met fin à la période de questions.

16. Levée de la séance

La levée de la séance a été proposée par le conseiller (la conseillère) Ginette Breton à 21h55.

Le tout, respectueusement soumis,

Royal Dupuis
Maire

Liane Boisvert
Secrétaire d'assemblée

Je, Royal Dupuis, maire de la municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.